

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 09 OCTOBRE 2007

Le conseil municipal :

- décide, suite à la réforme de l'urbanisme, que dorénavant, les personnes souhaitant clôturer leur propriété ou procéder à une démolition de bâtiment, devront passer au secrétariat afin de l'en informer et prendre connaissance de la réglementation du **Plan Local d'Urbanisme**.
- approuve l'arrêté municipal de mise à jour du **Plan Local d'Urbanisme** de notre commune qui prévoit dans le cadre des servitudes publiques :
 - la prise en compte de la dérivation des eaux du forage des Pommiers situé à Vulbens et l'instauration des périmètres de protection de ce point d'eau situés sur les communes de Vulbens et Dingy-en-Vuache.
 - le retrait des bois et forêts soumis au régime forestier.
- étudie le coût actualisé des travaux d'aménagement de la traversée du hameau de Bloux transmis par le Cabinet Géoprocess qui comprend la chaussée, le réseau d'eau pluviale, les trottoirs et le forfait paysager et demande l'estimation financière des réseaux électrique, téléphonique et d'eau potable avant de se prononcer et d'envisager l'échéancier.
- fait le point sur l'évolution des consommations d'eau depuis 1996 ; prend note des activités et compétences proposées par la Régie Départementale d'Assistance dans le domaine de l'eau potable.
- ne souhaite pas exercer son droit de préemption urbain dans le cadre de la vente des parcelles bâties cadastrées « Raclaz A 537 et 1883 » sur lesquelles sont implantés les bâtiments de la Grange et la Cascade, propriété de l'association « Fédération Habitat et Humanisme ».
- prend connaissance d'une demande de permis de construire déposée par :
 - Mlle AGUDO Carla pour une reprise et agrandissement d'habitation à Raclaz.
- s'interroge sur la capacité de stationnement des véhicules sur le parking de l'école-mairie ; écoute le compte rendu de la rencontre qui a eu lieu le 6 octobre entre des parents d'élèves intéressés par la garde de leurs enfants le matin et les possibilités d'accueil de la commune.
- donne son accord pour une modification du site Internet actuel en attendant quelques précisions.
- étudie la nouvelle réglementation concernant les chambres d'hôtes qui impose une déclaration préalable en Mairie au demandeur et limite cette activité à cinq chambres par foyer.
- étudie la demande de subvention formulée par l'Amicale des Sapeurs Pompiers du Vuache dans le but d'organiser le tournoi départemental de volley-ball des pompiers de Haute-Savoie.